

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2020

MP

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Soulan, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Aline NARS – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ –

PROCURATION : Jacques SALAT à André MIR

ÉTAIENT ABSENTS : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Françoise VIDALON

Le Conseil Municipal :

- ◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2020.

Approuvé.

Monsieur Philippe AIZIER quitte la séance.

- ◆ décide de verser à l'Office du Tourisme Municipal pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 630 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

- ◆ décide de verser à la régie municipale sportive et culturelle pour l'année 2020 une subvention d'équilibre de 180 000 €.

Annule et remplace la délibération n°2020-11 du 23/01/2020

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ approuve le projet de convention à passer avec l'Association "comité des fêtes" concernant l'organisation des fêtes locales et animations diverses.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant « crise sanitaire Covid 19 » avec SUEZ Eau France.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ approuve la nouvelle convention d'objectifs de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan présentée par Monsieur le Maire.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ approuve, dans le cadre du programme ELECTRICITE – année 2020, le projet soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées relatif au " Hangar 4 bus à Espiaube » pour un montant total de 60 000 €, s'engage à garantir la somme de 6 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ autorise Monsieur le Maire à signer diverses conventions à passer entre le S.D.E. des H.P. et la Commune de SAINT-LARY-SOULAN (Hangar 4 bus à Espiaube) :

- ↳ convention de servitude Poste de Distribution Publique (DP) : alimentation électrique de la parcelle D-1262 ;

- ↳ convention pour réseau de distribution souterraine – Ligne HTA : parcelle D-1262 ;

- ↳ convention pour intervention du S.D.E. des H.P. sur la parcelle communale cadastrée D-1025.

Adoptées à l'unanimité.

.../

◆ autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département des Hautes-Pyrénées la convention relative à la répartition de l'entretien courant du Domaine Public Routier Départemental à l'intérieur des agglomérations.

Adoptée à l'unanimité.

◆ approuve les délibérations prises par le Conseil de la Régie Municipale Sportive et Culturelle. Elles concernent :

- ↳ l'élection d'un Président et d'un Vice-Président ;
- ↳ les tarifs de la piscine municipale – été 2020 ;
- ↳ les tarifs des tennis municipaux – été 2020 ;
- ↳ les tarifs de la Maison du Patrimoine – année 2020.

Adoptées à l'unanimité.

◆ décide d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées (C.D.G. 65).

Adoptée à l'unanimité.

◆ Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

↳ Sensoria : production de chaleur (choix) : il est proposé de désigner une Commission en interne.

Elle sera composée des membres suivants :

- Philippe AIZIER
- Jacques SALAT
- René DARAN
- Jean-Henri MIR
- Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE
- Jacques ROCA
- Daniel GASPA

↳ ALTISERVICE : projet organisation course « crossboard ».

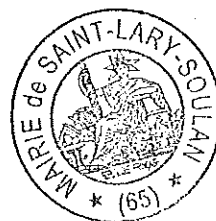
↳ Accession progressive à la propriété / Maisons individuelles / Esquisse.

En marge du Conseil divers sujets ont été abordés. Ils concernent :

- Dossier restaurant « Les 3 Guides » ;
- Domaine skiable : nouvelle piste de ski ;
- Inauguration armoire « ORANGE » (fibre optique) ;
- Dispositifs COVID 19 (note de la Préfecture) ;
- Travaux Soulan ;
- Cantine scolaire ;
- Falaise aux ours ;
- Services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR